



Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis

Entente

Le comité des orphelins et des orphelines institutionnalisés de Duplessis acquiert pour la somme de \$ 1900 les documents suivants,

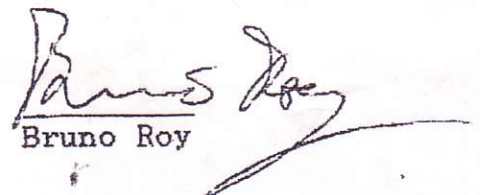
- l'ensemble des cassettes vidéos
- l'ensemble des cassettes audio
- l'ensemble des photos d'archives
- l'ensemble des dossiers de presse

ayant
été produits, rassemblés ou appartenus à Fernand Devault.

Le COOID s'engage à ne jamais dilapider, détruire ou vendre lesdits documents qui porteront désormais le nom de **ARCHIVES FERNAUD DEVAULT**.

Dans le cas où le COOID mettrait fin à ses activités, le comité s'engage à remettre les Archives Fernand Devault aux Archives nationales du Québec.


Fernand Devault


Bruno Roy

DATE : Gramby, le 22 janvier 1998